

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mardi 14 octobre 2025 à 18h00**

Le QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX HUIT HEURES, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée le deux octobre deux mille vingt-cinq, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO.

Date de convocation du CCAS :	02/10/2025	Nombre	
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	02/10/2025	- en exercice	09
		- présents	05
		- votants	05

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents
Eric SCARANO	x				Marie-Dominique TALBOT	x			
Aude DE CASTET			x		Marie-José VILELA		x		
Martine PAUMET	x				Brigitte LEFEBVRE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Madeleine DUJARDIN		x		
Antoine DUBUC		x							

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PAULEAU-LISS

Monsieur le Président demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations.
Le compte-rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Point voyage des aînés
2. Encaissement chèque d'une association dissoute
3. Action aux jeunes diplômés
4. Terrain : lutte contre les inondations
5. Questions diverses

Point voyage des aînés

Monsieur le Président retrace le bilan du voyage des aînés qui a été apprécié dans son ensemble. Il ajoute qu'il faudra prévoir lors d'une prochaine sortie une activité plus statique pour les personnes ayant du mal à marcher.

Monsieur le Président félicite les personnes en charge de cette organisation.

2025-10-01 Encaissement chèque d'une association dissoute

Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'association Sassetot Patch reçu le 14 août dernier informant de sa dissolution. Cette dernière souhaite verser le solde de son excédent au CCAS.

Monsieur le Président et les membres du CCAS remercie l'association.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1 236.46 € de l'association Sassetot Patch.

Action aux jeunes diplômés

Conformément à la délibération CCAS 2024-12-04 action jeunesse, Monsieur le Président propose de communiquer davantage car un seul jeune diplômé s'est manifesté en Mairie. L'information va ainsi être relayée plus largement dans la feuille bleue, les commerçants et les réseaux sociaux.

Les personnes concernées doivent se manifester en Mairie munies de la preuve de l'obtention d'un diplôme.

La récompense sera remise lors de la cérémonie du 11 novembre prochain.

2024-10-02 Terrain : lutte contre les inondations

Suite à la délibération CCAS 2024-01-03 du 31 janvier 2024, Monsieur le Président rappelle qu'il a été acté pour la vente de la parcelle AH 74 dans le cadre d'un ouvrage hydraulique de protection des Petites Dalles.

Après concertation, les membres de la Commission Administrative, à l'unanimité, décide :

- de vendre la parcelle AH 74 à l'euro symbolique à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.
- Les frais de notaire, de bornage ainsi que d'éviction de l'exploitant en cas de bail agricole en cours, restent à la charge de l'acquéreur.

Questions diverses

1 - Bon de chauffage :

Monsieur le Président demande si le montant reste approprié. A l'unanimité, le bon de chauffage de 100 € est maintenu avec les mêmes conditions d'admission pour un dossier complet.

Une information sera faite dans la prochaine feuille bleue ainsi qu'à niveau du site internet.

2 - Maison du CCAS :

Monsieur le Président informe que le locataire a déposé un dossier de demande de logement qui a été présenté au bailleur Séminor. En cas de départ d'un locataire, le logement serait proposé en priorité.

Les travaux de réhabilitation seront prévus par la suite.

3 - Bon d'achat :

Monsieur le Président demande si les membres de la Commission Administrative souhaite l'attribution de bons d'achat aux anciens. Ces derniers répondent positivement en maintenant un montant de 10 € par personne de plus de 65 ans. Une information sera faite sur la feuille bleue de janvier pour une utilisation prévue en février.

4 – Démission d'un membre du CCAS :

Monsieur le Président donne lecture du mail de Mme Madeleine DUJARDIN du 6 octobre 2025 précisant sa démission du CCAS et sa radiation de la liste électorale. Ce choix est motivé par le fait que Mme DUJARDIN n'habite plus la commune.

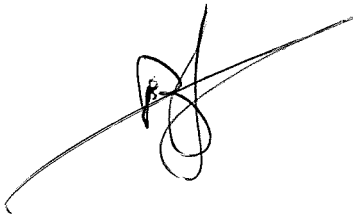
La Commission Administrative, à l'unanimité, accepte la démission de Mme Madeleine DUJARDIN en tant que membre du CCAS.

5 – Vœux le 3/01/2026



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Brigitte PAULEAU-LISS



Le Président,
Eric SCARANO

